

Image not found or type unknown



Rupture de communicaton par la nouvelle compagne

Par **dorothee59**, le **17/01/2011** à **19:43**

Bonjour, rndivorcée depuis 1 an, mon ex mari s'est remis en menage et sa nouvelle compagne refuse que nos dialoguons au sujet des enfants, que puis je faire contre elle. Elle refuse de me le passer au telephone et il ne peut plus me ramenr les enfants chez moi, vivant en appartement je dois descendre pour les recuperer.

Par **mimi493**, le **17/01/2011** à **20:17**

Non, ce n'est pas elle qui refuse, c'est le père des enfants. C'est lui qui décide pour ses enfants, c'est lui qui décide de ne pas monter chez vous les redonner. N'inversez pas les roles en tentant d'excuser sa lacheté. rnrnVous ne pouvez le contraindre à avoir vos enfants au téléphone quand ils sont chez lui (vous pouvez lui rendre la pareille) sauf si le jugement vous donne ce droit).